

Compte-Rendu du groupe de travail

CPS DU 3 NOVEMBRE 2010

Dans ses propos liminaire, la CGT a rappelé que ce groupe de travail était attendu depuis longtemps par les agents car cette réunion aurait dû se tenir au mois de septembre. L'objectif était bien de trouver des solutions sur les questions de l'emploi pour répondre au problème des vacances et à l'augmentation des charges de travail dans les CPS. C'est bien l'engagement pris par la direction générale et qui n'a pas été tenu. De plus, le choix fait de renforcer les CPS de 40 emplois s'il est positif pour ces services ne correspond pas à la revendication de la CGT car il s'agit simplement de redéploiement et non de création d'emploi. Elle a indiqué qu'elle reviendrait sur le contenu de la circulaire sur les règles de vie dans le cadre du débat. Enfin, elle a interpellé la direction afin de savoir quelles conséquences elle tirait de l'audit sur les CIS et les CPS en rappelant que pour la CGT, compte-tenu des particularités de chaque structure, il ne s'agissait pas de plaquer une organisation de l'une sur l'autre.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, la direction a rappelé qu'elle respecterait son engagement et qu'en conséquence, il n'y aurait pas de structure unique d'appel et qu'il était nécessaire de renforcer le pilotage national des CPS, cela ne conduirait pas à la mise en place d'un SCN.

Le premier point abordé est celui de l'étude ergonomique. Celle-ci sera effectuée sous la contrainte des ergonomes de la DPAEP et selon les normes prescrites en la matière. Elle devrait être mise en place début 2011 dans l'objectif de constater l'écart entre le travail prescrit et le travail réel et être suivi par un comité de pilotage où seront présents la direction, des agents, les ergonomes et les représentants des personnels. Elle se déroulera sur 4 structures : Lille, Montpellier, Bordeaux et Brest.

Pour la CGT, l'annonce de cette étude est positive mais c'est bien ses conclusions et les conséquences qui en seront tirées qui sont fondamentales et qui permettront de juger de la volonté de la direction d'améliorer les conditions de travail des agents.

Concernant l'emploi, la direction a annoncé le renfort de 40 emplois pour les CPS, emplois qui seront prélevés dans le reste du réseau et elle s'est engagée à être attentive à ceux que des agents arrivent réellement dans les CPS.

On ne peut qu'être circonspect face à ces annonces. Tout d'abord car il ne s'agit pas de création d'emploi mais bel et bien de fragiliser le reste du réseau pour permettre au CPS de simplement fonctionner normalement mais aussi parce qu'il

apparaît bien que la priorité pour les directions locales ce ne sont pas les CPS et qu'elles préfèrent souvent affecter, lors des CAP locales, les agents sur d'autres missions que celle-ci. Ce qui n'est pas sans conséquence sur les agents des CPS à qui ont refusé des mutations. Là encore, c'est bien sur les actes et sur la réalité de l'arrivée de nouveaux agents dans les CPS que nous mesurerons les actes de la direction.

De plus, pour la CGT, il est nécessaire que les agents soient mutés rapidement et prioritairement au 1^{er} avril pour leur permettre d'être formés avant la période des échéances et donc la plus chargée pour tous. La direction a reconnu la nécessité de la formation préalable.

Concernant la circulaire sur les règles de vie dans les CPS, la direction avait repris dans le projet des éléments débattus dans la réunion de juillet mais avait souhaité maintenir durant la période des échéances une limitation des possibilités de congés de 20 à 40% des agents. Pour la CGT, cette limitation de cette sorte n'est pas normale : les CPS étant des services au même titre que les autres c'est bien les règles communes qui doivent s'appliquer.

Suite aux débats, la direction a accepté de modifier cette proposition en laissant la responsabilité dans les centres de s'organiser sans limitation des possibilités.

A la suite des débats, il est apparu qu'il n'était pas légalement possible de mettre en place une visite annuelle obligatoire pour les agents. Par contre, chaque agent a le droit de la solliciter.

Ce groupe de travail s'il a apporté des solutions sur les règles de vie des agents au sein des CPS n'a pas pour autant répondu à toutes les problématiques mais surtout il n'a apporté pas pour le moment de garanties suffisantes sur la question fondamentale des emplois. La CGT restera extrêmement vigilante sur la réalité des engagements de la direction.

Montreuil, le 1er décembre 2010